RÉGLEMENTATION 20 4 2012

Onze tirs autorisés sur la période 2012-2013

■ Un arrêté du ministère de l'Écologie est en consultation sur internet. Il détaille les nouvelles mesures qui devraient être prises concernant la question du loup : "Le nombre maximum de spécimens de loups (mâles ou femelles, jeunes ou adultes) dont la destruction est autorisée, en application de l'ensemble des dérogations qui pourront être accordées par les préfets, est fixé à onze pour la période 2012-2013."
"À compter de la date éventuelle à laquelle huit spécimens de loups auront été détruits dans le cadre des dérogations accordées par les préfets, ou du fait d'actes de destruction volontaires, les tirs de prélèvement décrits aux articles 22 à 28 de l'arrêté du 9 mai 2011 susvisé seront interdits."
"À compter de cette même date, la mise en œuvre de tirs de défense pourra continuer d'être autorisée dans les conditions décrites aux articles 12 à 21 de l'arrêté du 9 mai 2011 susvisé."

Le Dauphiné
20/04/2012

AGRICULTURE Un peu plus d'un mois avant le début de l'estive

L'épineuse question du loup

"On n'envisage plus notre métier sereinement"

Un projet d'arrêté ministériel est sorti pour détailler de nouvelles réglementations sur la question du loup. Un sujet sensible qui fait réagir les pro-loup comme les éleveurs des Hautes-Alpes touchés par des attaques.

C'était le 6 novembre 2010 : en début d'après-midi, sur les hauteurs de Céüze, Philippe Lemoine aperçoit à une centaine de mètres de lui, sept loups qui commencent à se rapprocher du troupeau.

CÉÜZE

« Je me pose parfois la question d'arrêter. » Philippe Lemoine a vingt-trois ans de métier derrière lui. À la fin mai, il entamera sa douzième estive, sur les hauteurs de Céüze, avec en tête, le loup.

Un prédateur qu'il a déjà croisé à plusieurs reprises sur la route, et notamment un certain 6 novembre 2010. Ce jour-là, en début d'après-midi, il aperçoit à une centaine de mètres de lui sept loups qui commencent à se rapprocher du troupeau. Juste le temps de prendre un cliché et de tenter de leur faire peur. Au même moment, une randonneuse et son chien arrivent sur les lieux. Les loups s'éloignent. Philippe Lemoine rassemble alors son troupeau et redescend vers les près. Mais deux heures plus tard, deux loups s'attaquent à une brebis.

"Sept loups à une centaine de mètres"

« Dans ces moments-là, on se sent impuissant. Mon patou et mes deux bordeurs n'ont pas bougé. Il a fallu que je m'approche à une trentaine de mètres pour que les loups lâchent leur proie déjà déchiquetée », se remémore le berger. Des attaques rapides et bien souvent furtives, qui laissent dépourvus de toute solution. « Je ne crois pas aux nouvelles mesures. Onze tirs par rapport au nombre de loups sur le territoire, ce n'est rien du tout. Et puis ce n'est pas à nous de le faire. Je n'ai jamais aimé être armé. Vous imaginez passer des journées entières fusil à l'épaule ? »

Derrière son épaisse barbe grisonnante et son grand chapeau, ses traits semblent plus tirés par la préoccupation du loup que par les kilomètres de marche parcourus pendant les 170 jours passés au plus près des animaux. « Cela a changé notre métier. Nous ne pouvons plus travailler dans le calme et la sérénité comme avant. Je reste en permanence avec les bêtes. Il m'est d'ailleurs déjà arrivé de passer des nuits entières dans le 4x4 à côté du parc de nuit », se désole-t-il.

Et quand ce ne sont pas les loups, ce sont parfois les moyens de protection qui posent problème. « Des randonneurs nous prennent à partie à cause de nos chiens de garde. »

Pour faire baisser cette pression quotidienne, Philippe Lemoine « coupe » depuis quelques années avec le métier quand l'hiver arrive.

« Je travaille depuis quelques années en station. Ça me permet d'évacuer toutes les tensions et d'être occupé à autre chose. »

Car il assure que, dans certains endroits du département, les éleveurs ne peuvent même plus sortir leur bête en toute tranquillité.

« C'est la mort du métier. Je pense aux petits éleveurs qui s'occupaient à faire du bois ou autre, en laissant leur troupeau tranquillement. Ils ne peuvent plus se le permettre et ne peuvent pas non plus embaucher quelqu'un. »

Il ne voit qu'une solution au problème : retirer le loup du territoire.

Pierre MOMBOISSE

"J'ai décidé d'arrêter avant de péter les plombs"

DÉVOLUY

Serge Patras a dit stop. Stop à un métier qu'il a pratiqué depuis l'âge de 15 ans, dans sa montagne du Rabiou. À 56 ans, les dix dernières années l'ont usé beaucoup plus que les trente précédentes. La faute au loup, devenu objet de toutes les conversations, en famille comme avec les amis, l'animal est entré petit à petit dans son quotidien et a fini par « le rendre invivable ».

« À force de rejoindre le troupeau avec un nœud dans l'estomac, craignant qu'une bête manque à l'appel, c'est devenu une psychose. J'ai décidé d'arrêter avant de péter un plomb. Je ne l'ai vraiment pas fait de gaîté de cœur. Je n'en suis pas fier, mais je ne pouvais plus continuer. » Le premier janvier dernier, il a donc vendu ses 400 "bêtes" et a cessé son activité.

Cet éleveur de brebis du Dévoluy a perdu une à deux bêtes par an ces dernières années, et même trois en 2011. Il avait intégré le groupement pastoral de La Cluse, il y a cinq ans, pour bénéficier d'un peu de "renfort" et ne plus être seul.

"C'est trop tard, les meutes sont là !"

En présence d'un berger, les attaques ont certes diminué mais n'ont pas cessé. Avec toujours à l'esprit, le sentiment d'en avoir toujours plus à faire. « On nous demande deux clôtures électriques pour les parcs de nuit, bientôt ça sera trois puis quatre et ça n'empêchera pas les attaques. Jusqu'où va-t-on aller comme ça ? » Un ras-le-bol qu'il exprime avec plus de désolation que de colère.

Et les nouvelles réglementations qui se profilent ne changeront pas la donne : « C'est trop tard les meutes sont là, installées. À la Joue-du-Loup, il y en a qui rodent juste derrière les maisons. Alors on nous parle de l'Italie, ils font ceci, ils font cela, mais eux aussi font comme ils peuvent. »

Aux arguments des "pro-loup", il répond que « l'écologie c'est important. Mais il ne faut pas demander tout et n'importe quoi. Si on veut parler d'écologie, il faut alors enlever les contraintes économiques. On a des contraintes à tous les niveaux. Si ce n'est pas le loup, c'est la tonte des près ou je ne sais quoi d'autre. »

À 56 ans, il ne sait pas encore ce qu'il va faire. En attendant, il a fait la saison d'hiver en station, avec d'autres collègues. « On parle encore du loup, du métier. Éleveur, berger, la peine est la même quand on découvre la carcasse d'une bête », confie-t-il.

P.M.

Un loup aurait attaqué et tué un bouc à 300 mètres entre La Saulce et Lardier, en octobre 2010. Photo Le DL/Archives

QUELQUES CHIFFRES DANS LES HAUTES-ALPES

À l'occasion du comité départemental loup, des chiffres arrêtés au 12 décembre 2011 ont été publiés. Dans les Hautes-Alpes, 189 constats d'attaque où la responsabilité du loup est "non exclue" ont été retenus pour 828 victimes animales. Parmi elles, on compte 597 ovins, 8 caprins, 2 bovins, 3 équins, 1 alpaga, 2 chiens, et 215 volailles. Un constat était encore en attente et 27 ont exclu le loup.
Le montant total des indemnisations versées en 2011 s'élève à 185 269 €.

Des avancées insuffisantes pour les acteurs de la profession

HAUTES-ALPES

Pierre-Yves Motte, le président de la chambre d'agriculture, prévient d'emblée : « Nous n'avons pas encore tous les détails de la mise en place, les arrêtés sont justes en consultation. Les mesures qui se profilent ne viennent pas bouleverser la donne. ».

La pointe de dépit perceptible dans les propos d'Anne-Marie Gros, présidente de la coopérative Agneau des Alpes du sud en atteste. « Quand on voit l'état d'un troupeau après une attaque, on est en droit d'être en colère. Les éleveurs ne sont pas dans une démarche de destruction de l'espèce, mais veulent défendre leurs troupeaux. »

Le président de la chambre d'agriculture dénote au moins un avantage à ces futures mesures : « Libérer un minimum l'esprit des agriculteurs. Cela simplifiera sans doute les démarches administratives. Savoir qui peut tirer ou non, sans passer par des autorisations ou dérogations à chaque fois. Surtout quand il y a une pression forte du prédateur. » Une pression qui n'est pas uniquement financière. « Le problème du loup entraîne un préjudice financier qui peut être indemnisé mais surtout une augmentation de la charge de travail pour les éleveurs, les bergers. Ces mesures ne résolvent pas ce surplus-là. À terme, cela risque d'être dramatique. Des éleveurs vont arrêter, et les jeunes réfléchiront à deux fois avant de faire ce métier. »

"Nous passons encore pour les méchants"

Un métier d'éleveur, pas de chasseur. « Notre travail c'est de s'occuper des bêtes. Nous passons encore pour les méchants qui suppriment le loup. Nous voulons juste défendre nos troupeaux. Le protocole annoncé n'est pas négligeable, mais ce n'est pas ce que la profession avait demandé », détaille Sandrine Hauser vice-présidente de la FDSEA.

Chiens patou, clôtures, surveillance humaine, les dispositifs de protection se multiplient depuis le retour du loup. l'ONCFS envisage de former certains professionnels au tir. « C'est un moindre mal. En terme de sécurité, c'est une bonne chose mais encore une fois ce n'est pas de notre ressort. Pour quoi vont passer les bergers avec un fusil à l'épaule ? », s'alarme-t-elle. Le président Motte évoque une piste : « Plutôt que de parquer les moutons ne pourrait-on pas envisager la solution inverse ? Parquer les loups. Tout en affirmant que l'état doit prendre ses responsabilités. »

Christophe Gabert, président de la fédération des acteurs ruraux, dénonce une politique « notoirement insuffisante », chiffres à l'appui. « Tant que les autorités ne mettront pas en place une vraie régulation, la population augmentera, les prédations aussi. L'office national de la chasse et de la faune sauvage annonce 29,5 % de taux d'accroissement par an. Cela veut dire que si nous avons seulement 200 loups en France il faudrait en tuer 60 pour stabiliser la population et donc les prédations ce qui éduquerait aussi les loups restant à se tenir loin des humains et des troupeaux. » En attendant, l'estive risque d'être encore sous haute tension.

P.M.

Sandrine Hauser, vice-présidente de la FDSEA, Anne-Marie Gros, présidente de l'Agneau des Alpes du sud, Pierre-Yves Motte, président de la chambre d'agriculture, et Christophe Gabert, président de la fédération des acteurs ruraux.

Les "pro-cohabitation" se font entendre

À la moindre mesure concernant le loup, les réactions ne tardent pas à se faire entendre.

Les différentes associations qui luttent pour la sauvegarde de l'espèce n'ont pas dérogé à la règle. Animal Cross, l'Aspas, la Ferus, la LPO et la SFEPM n'ont que modérément apprécié le petit échange entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, service des préfectures, et la Direction départementale de la biodiversité (Deb). Un échange sur les nouvelles réglementations "en douce", selon les associations. « Nous apprenons la mise en place d'un nouveau dispositif par un courrier interne entre services de l'Etat. »

"Une décision irresponsable"

Ce courrier de la Deb adressé à l'ONCFS demande d'identifier l'ensemble des acteurs susceptibles d'être impliqués dans ces nouvelles opérations : en clair, qui tiendra le fusil entre les lieutenants de louveterie, les chasseurs, les éleveurs et les bergers ?

« L'état semble vouloir organiser la mise en place d'un réseau de personnes spécialisées dans la destruction de loups », déclarent les associations à l'unisson. Une décision qu'ils jugent tout bonnement « irresponsable ».

Elles n'hésitent d'ailleurs pas à parler de « destruction du loup, rappelant que l'effet serait néfaste sur la conservation de l'espèce. Un véritable coup bas contre l'espèce pour un pays qui est engagé par la signature de la convention de Berne. »

Elles envisagent de saisir les autorités européennes pour « atteintes graves portées à la conservation de l'espèce, en infractions aux lois et directives européennes contre ce projet de réseau de tireurs de loups. »

P.M.